

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 78

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHIC	M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	Mme Valérie GRANDET
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Didier RELOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	M. Bruno DAVID	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Claire VUILLEMIN	M. Frédéric GOULIER
M. Benoît BORDAT	M. Olivier MULLER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	M. Patrice CHATEAU	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Nicolas SCHOUTITH	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick AUDARD	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Denis HAMEAU	M. Léo LACHAMBRE	
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	

Membres absents :

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Appel à projet H2020 - Villes et Communautés intelligentes - Accord pour la signature du Grand agreement et de l'Accord de Consortium

Le 20 avril 2020, Dijon Métropole était sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet H2020 avec le projet RESPONSE (integRetEd Solutions for POSitive eNergy and reSiliEnt CitiEs – Solutions intégrées pour des villes à énergie positive et résilientes) regroupant 53 partenaires et visant à construire des quartiers à énergie positive à Dijon et Turku (Finlande) grâce au déploiement de solutions innovantes qui pourront ensuite être déployées sur l'ensemble de leur territoire et dans six villes « suiveuses ».

Conformément au règlement européen n°1290/2013 du 11 décembre 2013, définissant notamment les règles de participation au programme cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », deux documents principaux viennent formaliser l'engagement des parties :

- Le **Grant Agreement** ou « convention de subvention » entre la Commission Européenne et les participants, qui fixe les modalités d'attribution de la subvention accordée au consortium, les droits et obligations des participants et de la Commission ou de l'organe de financement compétent ainsi que le rôle du coordonnateur du consortium (société EIFER). Le Grant Agreement est élaboré par la Commission Européenne en étroite collaboration avec les Etat membres conformément au règlement cité ci-avant.

- Le **Consortium Agreement** ou « accord de consortium », entre l'ensemble des partenaires, qui précise les relations entre les parties, en particulier l'organisation des travaux, la gestion du projet, les droits et obligations de chacun. Y sont notamment définis, les responsabilités, les droits d'accès et la résolution des litiges.

Chaque participant a pu faire valoir ses observations pour aboutir aux accords annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à signer le **Grant Agreement** ou « convention de subvention » annexé à la présente délibération.
- **d'autoriser** le Président à signer le **Consortium Agreement** ou « accord de consortium » annexé à la présente délibération.
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en place du projet.

SCRUTIN : POUR : 79

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 4

NE SE PRONONCE PAS : 0